DEPARTEMENT du LOT Commune de CUZAC Conseil Municipal du 25 juin 2015

RELEVE DE CONCLUSIONS

Signature du registre des délibérations. Approbation du relevé de conclusions du conseil du 11 mai 2015

ORDRE DU JOUR.

1°Délibération autorisant l'affectation libre du FPIC au Grand Figeac.

Madame le Maire rappelle que le Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales a été perçu intégralement par la Communauté en 2014 après une délibération du Conseil Communautaire.

La loi de finances pour 2015 a modifié la réglementation : les Communautés, pour maintenir cette dotation dans leur budget doivent délibérer à la majorité qualifiée (2/3).Les Communes doivent, elles, délibérer à la majorité simple mais à l'unanimité d'entre elles pour que le montant intégral du FPIC continue d'être affecté à la Communauté. Ainsi elle sera en mesure d'assurer les prestations prévues dans divers domaines : voirie, Cœurs de village, santé, culture, haut débit, création d'un service d'urbanisme.....

Cette délibération est votée à l'unanimité par le conseil.

2°Délibération pour l'attribution des subventions, année 2015.

Madame le Maire a demandé aux associations de renseigner un dossier de demandes de subventions. Après étude des dossiers par le Maire et les 3 adjoints, la répartition suivante est proposée au Conseil :

Adar : 39 euros

APE Cuzac : 350 euros
APE Felzins : 140 euros
APE Saint Félix : 75 euros
Bibliobus : 30 euros

CCAS : 150 euros

Comité des Fêtes pour Cuz'Arts : 400 euros

• Foyer Rural: 1600 euros, pour la prise en charge partielle du repas des Séniors.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3°Organisation de l'école pour la rentrée 2015:

Effectif prévisionnel, 43 élèves de cycle 3 répartis dans les 2 classes pour Cuzac.

39 à Felzins (CP, CE1 et CE2) et 53 à Saint Félix, en maternelle.

Concernant le PEDT, le 1^{er} Comité de Pilotage s'est réuni le 22 juin afin d'établir le bilan de cette première année et de travailler sur les projets 2015/2016.

L'espace périscolaire comprend les TAP, la pause méridienne avec le service de cantine et la garderie, les mêmes règles d'encadrement s'appliquent sur toutes ces périodes. Ainsi, est-il nécessaire de faire intervenir une 3^{ème} personne lors de la pause méridienne à Cuzac.

Valérie Neveu ne renouvelle pas son contrat ; c'est Christel Pierron qui la remplacera.

La personne supplémentaire qui assurera la surveillance et la garderie du midi est en cours de recrutement. Bilan financier des TAP :

Coût des TAP pour 2014/2015 : 3988 euros de personnel et 70 euros de dépenses matérielles. Claudine Raspiengeas, en intervenant bénévolement, a fait économiser 2080 euros au RPI car ces frais sont répartis comme les frais de scolarité dans le RPI.

Subvention reçue: Fonds d'amorçage de l'Etat: 2250 euros.

Rentrée 2015:

Les dépenses prévisionnelles sont en augmentation : 5h/hebdomadaires de personnel communal à prévoir et des interventions diversifiées à programmer (cirque, rugby, jardinage).

4º Délibération sur l'accroissement du volume horaire de travail de la secrétaire

Madame le Maire informe le Conseil que la charge de travail de secrétariat nécessite une augmentation de 2 heures hebdomadaires pour Madame Raffy.

Vote à l'unanimité.

D'autre part, Madame le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 6 mars 2015, le conseil municipal avait accepté de contribuer, au titre de la participation à la protection sociale complémentaire du personnel, à la Mutuelle de la secrétaire : il est nécessaire que le Conseil délibère pour valider cette participation. Vote à l'unanimité.

5°Questions diverses.

<u>Intervention de Monsieur Lilian Cantos</u> au sujet de la présentation d'un projet d'implantation de micro centrale hydraulique sur le Lot à l'horizon 2017. Plusieurs études sont en cours et la Mairie sera régulièrement informée de l'évolution de ce projet.

<u>Maison Salinière</u>: Devis en cours de réalisation en plomberie, isolation, huisseries et électricité. Ces devis seront étudiés le 15 juillet par la Commission d'Appel d'Offres.

<u>Commune nouvelle</u>: Projet abandonné, les élus de Felzins et de Saint Jean Mirabel n'ayant pas souhaité adhérer à la réalisation de l'étude prospective proposée par les communes de Saint Félix, Cuzac et Lentillac saint Blaise.

<u>Défibrillateur</u>: Il sera installé derrière la mairie et mis en service après une formation dont les dates sont en cours de détermination.

<u>Restes à recouvrer</u>: A la demande de la Mairie, le Trésorier de Figeac a communiqué un état des restes à recouvrer sur lequel apparaissent les impayés cantine, eau et assainissement.

A ce jour, ces impayés s'élèvent à : 3282 euros pour la cantine, 1701 euros pour l'assainissement et 1526 euros pour l'assainissement.

Madame le Maire est chargée de contacter les personnes concernées par courrier et par téléphone afin d'examiner leur situation.